

Le lundi 15 juin prochain, à deux heures du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera ouvert un concours spécial, pour l'administration à deux emplois d'agents-voyers cantonniers de 3e classe du Nord.

Les concours aura lieu à Lille, en l'hôtel de la Préfecture.

Les agents-voyers du réseau du Nord ont été pourvus de nouveaux vêtements de travail et de chaussures de travail, en vertu d'un décret du président de la République, en date du 24 mai 1876, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur.

M. Howard de la Blotterie, sous-préfet de Fontainebleau, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Douai (Nord), en remplacement de M. de Watry, nommé sous-préfet de Sedan.

M. Berniquet, sous-préfet de Valenciennes, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Hazebrouck (Nord), en remplacement de M. de Chemellier, nommé sous-préfet de Saint-Flour.

M. Castelana, sous-préfet d'Orléans, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes (Nord), en remplacement de M. Assapat.

M. Béchade, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais), en remplacement de M. de Latouche, nommé sous-préfet de Roanne.

M. Masséblau, sous-préfet d'Espalion, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais), en remplacement de M. du Tilleul, nommé sous-préfet de Sainte-Menehould.

M. Najeun, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Callisti.

Notre lecture dans la Revue économique rurale, journal du cultivateur : Les conférences agricoles rendent de grands services, surtout quand elles sont faites par des hommes intelligents et pratiques qui savent bien se faire comprendre. A ce sujet, il faut adresser les plus grands éloges à M. Deleport-Bayart au sujet d'une conférence sur l'alimentation publique au cercle agricole du Pas-de-Calais. Cet éminent éleveur a donné d'excellents conseils aux cultivateurs en envisageant l'élevage du bétail sous ses différentes phases. On a dit, bien à tort, que le bétail était un mal nécessaire; M. Deleport-Bayart a, au contraire, démontré l'usage en déclarant avec une haute autorité : Le bétail est la véritable source de bénéfices, la culture est un mal nécessaire. Il serait à désirer que tous les hommes intelligents et capables fissent de semblables conférences dans leurs localités.

La Grande-Harmonie offrira à ses membres honoraires et à leurs familles, une matinée musicale; le lundi 5 juin prochain, dans la salle de concert du Cercle.

L'ouverture du concert sera fait par la Grande-Harmonie. Plusieurs chanteurs, membres honoraires, et plusieurs solistes de la société s'y feront entendre. On commencera à dix heures et demie. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le programme de cette matinée musicale.

Une domestique, la jeune Louise D... Agée de 16 ans et demi, s'est enfuie, emportant les écrins de sa maîtresse. On s'aperçut qu'en même temps, disparaissait de la même maison, un jeune homme nommé Gallois, de Marqu'en-Barœul. Comme il est peu probable que Mlle Louise l'ait aussi enlevé, en guise de pendant aux écrins; on pense que Gallois était son complice de vol.

Deux magnifiques perdus, d'une valeur de 180 francs, ont été volés dans la journée d'hier, rue de la Fosse-aux-Chênes. On fait d'actives recherches.

Demain aura lieu le conseil de révision pour les jeunes gens de Tourcoing et de ses cantons.

Une tourquennoise empirique. Une bonne femme âgée de 73 ans, nommée P. Thérèse distribuait force remèdes destinés à guérir force maux; une vraie panacée qu'elle avait découverte. La police incroyable s'en émut, épiça, et surprit notre rebouteuse en flagrant délit d'émulsion de plantes et de consultations médicales.

Procès-verbal a été adressé à cette marchande d'orviétan.

FÊTES DE LILLE. — On doit très prochainement afficher, dit un de nos confrères, le programme des fêtes de Lille (25 et 26 juin 1876). Voici le résumé qu'il en donne :

Journée du dimanche. — Salves d'artillerie. — Revue générale des sociétés prenant part aux concours, sur le boulevard d'Italie, à neuf heures. — Tirs à l'arc au benecau, au fusil-arbalète, à la grande arbalète, à l'arc à la perche. — Jeux de boule, de beigneau, de boule au pas, de grosse balle. — Jeu de longue paume. — Concours de billard anglais, 2,000 fr. de prix. — Concours de tir à la carabine Flobert. — Tir à la cible par les sapeurs-pompiers. — Grande fête internationale de gymnastique et d'armes, place de la République, à trois heures. — Régates internationales sur le grand bassin d'inondation. — Grand concert public d'harmonie militaire au rond-point de l'Esplanade, des sept à neuf heures. — Concert pour les pauvres au jardin Vauban, par le Cercle artistique et la Société symphonique. — Illumination du jardin. — Enfin à dix heures du soir, retraite aux flambeaux.

Journée du lundi. — Outre la continuation des concours, il y aura, le lundi 25, tir au canon pour les artilleurs de la ville. — Joute sur l'eau et chasse au canards. — Ascension du ballon l'Aéro-Eclair, par M. Glorieux monté sur un cheval vivant. — Concert au jardin Vauban. — Concert militaire de nuit à dix heures sur l'Esplanade, avec illumination du pont Napoléon, du pavillon et des bords du canal.

La distribution solennelle des prix aura lieu le lundi à six heures sur l'Esplanade.

Une réduction de prix de 50 0/0 est consentie par les compagnies du Nord, de Picardie et Flanère et de Belgique sur les prix de transport.

Tout le monde connaît le muguet des bois, aux clochettes blanches. Respiré à l'air libre, le muguet ne présente aucun danger. Mais ses émanations peuvent devenir très dangereuses, la nuit, dans une chambre bien close.

On nous transmet d'Orchies un fait qui démontre ce que nous disons là. Mme L..., qui habite une localité voisine de notre ville, avait reçu samedi dernier la visite de sa sœur qui, connaissant son goût, pour les fleurs, lui avait apporté, plusieurs bouquets de muguet cueillis dans le forêt de Rahmes. Elle plaça provisoirement ces fleurs dans un grand pot de grès qui se trouvait dans la chambrette de sa petite Marie, charmante enfant de huit ans, d'une constitution un peu faible et malade. Le soir on oublia de retirer les fleurs, et la porte la chambre fut close afin de ne pas interrompre le sommeil de la petite fille.

versé par l'ouragan du 12 mars. Nous apprenons que ce colosse végétal doit être transporté dans l'enceinte de l'Exposition horticole d'Arras.

Un aigle magnifique a été pris, il y a peu de temps, à Rosadael. Il avait été blessé seulement et s'était guéri; mais la crainte qu'il inspirait aux habitants de la maison où il avait été recueilli les déterminés à s'en débarrasser, et il a été tué. On l'a aussitôt empaillé. L'envergure de ce magnifique rapace ne mesure pas moins de 2 mètres 30.

Un enfant de quatre ans, Marie Danguemont, jouait, hier, sur la voie publique à Deldemont. Le chariot du fermier Thève passait en ce moment, lourdement chargé de charbon. L'enfant vint se jeter sur sa route et allait être écrasé, quand le charretier se précipita vers lui et parvint à l'écartier un peu. Le chariot, qui devait broyer l'enfant, lui a seulement atteint le mollet et écrasé plusieurs doigts de pied.

On écrit d'une commune du Cambrésis à la Gazette, une curieuse anecdote : Le Pendu parlant.

Il y a quelques jours, un jeune homme de notre commune, qui a tout ce qu'il faut pour vivre heureux; de bons parents, de l'aisance et une position honnête, mais qui est paresseux à l'excès et ivrogne au même degré, annonça à ses compagnons de plaisir qu'il était blasé de tout, et qu'il fêtait avec eux son dernier jour.

Ses camarades cherchèrent à le faire revenir de sa funeste résolution. Peine inutile; pendant toute la soirée il n'eut d'autres discours, et, quand, après l'heure de la retraite, il rentra chez lui en trébuchant, il répondit aux reproches qu'on lui faisait sur sa conduite par des menaces de suicide.

Un quart d'heure après, on entendait un corps retomber lourdement sur le plancher, au premier étage le bruit partait de la chambre du jeune homme. On brisa la porte pour entrer et l'on trouva l'ivrogne gisant par terre, portant autour du cou une corde à nœud coulant dont l'extrémité opposée se rattachait à un crampon de la muraille. « Que fais-tu là? lui dit le père. — Je suis pendu, grommela l'ivrogne; ne coupez pas la corde, car je veux mourir.

Le jeune homme avait, fort heureusement, mal pris ses mesures; la corde longue de deux mètres, l'avait laissé tomber à terre sans tension aucune, et, partant, sans lui faire aucun mal.

C'est égal; cet insensé qui joue ainsi avec la mort pourrait fort bien finir d'une manière misérable, et achever de jeter l'opprobre sur son nom et sur sa famille.

Le Phare, raconte que mercredi matin, à marée basse, on a retrouvé près du batardeau établi à l'embouchure de l'écoulement du bassin des chasses, le cadavre de ce jeune ouvrier des ponts et chaussées, Robin, qui avait disparu dans le canal il y a environ trois semaines.

On se rappelle que le malheureux Robin était tombé à l'eau par l'effet de l'inclinaison du bac qu'il montait et qu'il avait été entraîné par la marée descendante.

A peu près à la même heure, on a trouvé dans le canal de Bergues, le corps du nommé Gilbert, qui avait cessé de vivre.

Bentein, rue de Fontenoy, 48. — Angèle Moulart, rue de la Barbe d'Or, 12. — Blanche Donsbecke, rue Watt, cour Fix, 27. — Maillide Torieux, rue de l'Hommelet, 143. — Jean-Baptiste Van Legatte, rue de l'Ouest, 83. — Julia Duponchel, rue Pellat, cour J. B. Mullier, 8. — Jeanne-Péti, rue de Lannoy, 5.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 22. — Lorthois, présent sans vie, rue de Beau-Chêne, 16. — Pierre Vanpamel, 9 mois, rue des Longues Haies, cour Bonte, 7. — Pierre Dubreux, 83 ans, propriétaire, rue du Grand Chemin, 58. — Marie Lenfant, 7 mois, au Pile. — Louis Segrier, 6 mois, au Pile. — Pierre Lagatte, 71 ans, journaliste, hôtel Dieu. — Léon Ringeval, 6 mois, rue Subis, 40. — Palmyre Henbique, 1 an, au Pile, rue No 7, cour Flamencon.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 21 mai. — François Labrousse, 70 ans, marchand de légumes, rue St-Antoine, 77. — Henri Courlier, 7 mois, au fort Mullier, cour Joseph Mullier. — Jean Pin et, 41 ans, garçon brasseur, rue d'Alma, 268. — Lebrun, présent sans vie, rue d'Alma, 268. — Flore Du-hoi, 38 ans, ménagère, rue de la République, 74. — Robert, 24 ans, rentier, rue Perrot, 83. — Eugénie Wourled, 20 ans, dentellière, rue Watt. — Joséphine Clément, 9 ans, rue de Lille, 11, cour Bonte. — Lorthois, présent sans vie, rue du Parc, 3. — Jules Goucke, 3 ans, hôtel Dieu. — Louis Cacheux, 17 ans, cordonnier, hôtel Dieu. — Robert, 1 an, rue Benard, cour Demarcq, 37. — Louis Lepers, 83 ans, tisserand, rue de la Clef. — Lou s Bertr, 84 ans, tisserand, au Tilleul, fort Desprez, 12.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 21 mai. — François-Jules Simons, à la Croix-Rouge. — Louis-Auguste Temme man, rue de Lille. — Alphonse Par-ia, au B an-Seau.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 22 mai. — Louis Descaups, au Moulin-Fagot. — Louis Deleport-Bayart, au Moulin-Fagot. — Arthur Dubar, à la Blanche-Porte. — Sidonie Castelana, rue Motte. — Alphonse Deplancke, aux Orions. — Emile Dufour, Blanc-Seau. — Jeanne Allard, chemin des Mottes. — Jean-Baptiste Lepers, rue de Paris. — Pierre-Richard Rogiers, 50 ans 3 mois, au Blanc-Seau.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS Les amis et connaissances de la famille LEMAIRE-FLEURISSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SOPHIE FLEURISSE, décédée à Roubaix, le 26 mai 1876, à l'âge de 56 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service funèbres qui auront lieu le dimanche 28 mai 1876, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, 64, à Roubaix.

La charrette. Bientôt, nous allons entrer dans la saison des grandes chaleurs, et alors, presque tous les jours, les rues de la ville seront sillonnées par une voiture spéciale, destinée à ramasser les chiens sans collier et sans muselière.

Armé d'un lasso, un homme précède ce véhicule et happe au passage les chiens arrêtés le long de son parcours. A l'arrivée en fourrière, les chiens sont jetés dans un chenil infect; ils sont pendus, s'ils ne sont pas réclamés au bout de 2 ou 3 jours. Il y a pourtant un moyen simple et pratique de mettre fin à tous ces spectacles et à ces cruautés; c'est de se décider enfin à ordonner, comme la société protectrice des animaux l'a maintes fois demandé, le numérotage municipal des chiens. L'essai de cette mesure n'est plus à faire. Le numérotage fonctionne dans plusieurs villes et y reste maintenu. C'est le seul moyen de protéger le chien et d'assurer efficacement la sécurité publique.

Un membre à vie de la société protectrice des animaux de Paris. Roubaix, 26 mai 1876.

Taxe sur les chevaux et voitures. La taxe sur les chevaux et voitures établie par la loi du 15 juillet 1863, supprimée en 1865, remise en vigueur en 1871, a été notablement modifiée par la loi plus récente du 23 juillet 1872. Nous croyons opportun de rappeler ici les obligations que cette loi nouvelle impose aux redevables et les pénalités dont elle les rend passibles en cas d'infraction à ces obligations.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 22 mai. — Auguste Rapaille, rue de Fontenoy, 6. — Louis Carrère, rue de l'Épée, cour Six, 15. — Angèle Deloigne, rue des Anges, cour Demoncourt, 2. — Alois De Meulder, rue de l'Épée, cour Lampe, 12. — Marie Devresse, rue des Longues Haies, cour Vroman, 22. — Jules Degraeve, rue des 15 Ballots, 17. — Elton de Paris, rue Bernard, cour Cornille, 3. — Julia Quicqu, rue des Longues Haies, cour Cornille, 3. — Albert Dumortier, rue d'Alma, 126. — Angèle Deoms, rue de la République, 72. — Marie Vandepoort, rue Fontenoy, cité Fraser, 9. — Léon Beque, rue des Longues Haies, cour Vroman-Platel, 19.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 21 mai. — Marie Desobry, rue l'Ou-st. — Emile Stuer, rue de la Base-Masure, 48. — Gustave All-gart, rue de Luxembourg, fort Coridon, 1. — Sabine Dupuis, rue de la République, 22. — Jos ph Léman, rue du Moulin de Roubaix, 84.

complémentaire égal au montant de la différence, et calculé à partir du 1er des mois dans lequel le changement de résidence est produit. Ainsi, une personne qui aurait quitté Versailles le 15 avril pour venir habiter Paris et qui aurait avec elle dans cette nouvelle résidence ce cheval de selle pour lequel il n'aurait pas payé de taxes, quoiqu'il n'ait pas payé, à Versailles, que d'une taxe de 15 fr., aurait à payer à Paris un supplément de 7 fr. 50, la taxe étant à Paris de 25 fr. pour un cheval, mais le supplément ne se trouvant dû qu'à partir du 1er avril, c'est-à-dire pour neuf mois ou les trois quarts de l'année.

La déclaration par les propriétaires est obligatoire dans les circonstances que nous venons d'indiquer; elle doit être faite dans la mairie de l'arrondissement du domicile et dans un délai de trente jours, à partir de la date à laquelle ont lieu les faits susceptibles de motiver l'imposition de nouvelles taxes ou de suppléments de taxes.

Pénalité. — Les taxes sont doublées pour les chevaux et les voitures qui n'ont pas été déclarés dans les délais fixés ou qui ont été déclarés d'une manière inexacte.

Les contrôleurs des contributions directes ont donc l'attribution de surveiller l'exécution de la loi et d'en appliquer les rigueurs; jusqu'à présent, ils ont, par des avis préalables, provoqué les déclarations et mis ainsi les redevables en mesure d'échapper à ces doubléments de taxes, mais ces démarches étaient toutes gracieuses, et comme on nous assure aujourd'hui qu'il serait question de les interdire, nous ne pouvons qu'invoquer les intéressés à ne plus compter à l'avenir sur cette conciliante intervention, et à se conformer strictement aux prescriptions de la loi.

Belgique. — Une perquisition faite chez le sieur J. H. menuisier à Honn, a fait découvrir une énorme quantité de marchandises que l'on dit avoir été soustraites au préjudice de ses créanciers par un négociant récemment déclaré en faillite, à Wasmuel.

Cette saisie a été opérée par le brigadier de la gendarmerie de Boussu, à la requête de M. l'avocat Lourquin, curateur à la faillite susdite.

Les marchandises ont été déposées dans une dépendance du tribunal de commerce. Elles constituent un véritable magasin.

UN ENFANT ENFERMÉ VIVANT. — On écrit de Herstal au Journal de Lège : « Un crime ou un acte de folie atroce a été commis hier en plein jour, rive droite du canal, aux confins de la commune de Herstal vers Viesvignes. Une femme inconnue jusqu'à présent, y a entré dans un champ labouré un enfant nu, du sexe féminin, âgée de 10 à 12 jours et vivant! »

Un petit garçon de 8 ans découvrit le fait et alla prévenir aussitôt son père, armurier et cabaretier à la digue (Herstal), lequel s'empressa d'aller déterrer et recueillir le petit être, qu'il enveloppa chaudement dans son paletot; après quoi, ayant dégrugé la bouche et les oreilles de l'enfant, obturées de terre, il le reporta chez lui, où une femme s'empressa de donner audit enfant, si miraculeusement sauvé, tous les soins nécessaires en pareil cas, soins qu'elle lui continue.

On lit dans le Memorial artésien : Le village de Bouvelinghem, n'existe plus ainsi dire plus et à presque complètement disparu. Trente-quatre maisons sont entièrement brûlées.

Cette commune, se trouve à 18 ou 19 kilomètres de St Omer. Ce village compte à peine trois cents habitants qui se trouvent actuellement sans maisons, sans mobilier et sans abri.

Lundi 22 du courant, vers trois heures et demie du soir, le feu a pris au contact de toitures en chaume avec des cheminées en mauvais état.

Le premier crime date de janvier 1873. Il a été commis à Angervillers. Le garde Tupin et sa femme, tous deux au service de M. de Périgny, habitant à Muzas, la justice va être mise sur la trace de criminels recherchés en vain pour une affaire excessivement grave et qui avait fait beaucoup de tapage, il y a deux ans.

Les crimes dont un membre de la bande des Noyeurs, Maillard, a promis de dénoncer les auteurs sont ceux qui ont terrifié, en 1873, 1874 et 1875 les cantons de Limours et d'Antony.

Le premier crime date de janvier 1873. Il a été commis à Angervillers. Le garde Tupin et sa femme, tous deux au service de M. de Périgny, habitant à Muzas, la justice va être mise sur la trace de criminels recherchés en vain pour une affaire excessivement grave et qui avait fait beaucoup de tapage, il y a deux ans.

Les crimes dont un membre de la bande des Noyeurs, Maillard, a promis de dénoncer les auteurs sont ceux qui ont terrifié, en 1873, 1874 et 1875 les cantons de Limours et d'Antony.

Huit mois après, le 24 septembre 1873 à huit heures du soir, au moment où la servante du curé de Vangionneux, Marie Duhamel, se dispose à fermer la porte du presbytère, elle reçoit sur la nuque un coup que bien qu'en partie amorti par le linteau de la porte, l'étend à terre, étourdi. L'assassin s'enfuit sans qu'elle puisse le reconnaître. Elle reste plusieurs mois entre la vie et la mort.

Deux jours seulement plus tard, le 26, à neuf heures du soir, un vieillard de soixante ans, le sieur Bunet, ancien tailleur, demeurant seul au Marais, en face du château de M. le marquis de la Ferté, est assassiné à coups de bêche dans son jardin. Son cadavre est caché sous la paille d'un lit et l'assassin est pillé.

En novembre 1873, à Forgeux-Bains, M. Duval, rentier, est assassiné à huit heures du soir, chez lui, de la même façon que Bunet.

Le 24 décembre 1873, au hameau des Châtigniers, deux vieilles filles, les demoiselles Denise et Anastasie Botigny, sont trouvées, chez elles, le crâne brisé. C'est toujours le même procédé, le même coup, la même marque.

Mais enfin un sinistre événement semble dévoiler le mystère. Le 20 janvier 1874, le facteur Desaint est assassiné pendu à un sapin, et dans sa boîte est une lettre dénonçant cinq personnes du pays : Lebeuf, Guignard, Guillemard, Froquet, Hérauld.

Ceux-ci sont arrêtés, et après cinq mois de prévention, démontrent péremptoirement leur innocence.

Le mystère redevient plus impénétrable que jamais. Le mort de ce facteur n'est qu'un nouveau crime audacieux des assassins pour détourner les soupçons.

Une nouvelle interruption de dix mois amène le silence sur cette affaire. Puis les assassins font une nouvelle apparition. En décembre 1874, deux femmes, les veuves Cerpeller et Piet, sont successivement, à trois semaines de distance, tuées dans leur maison à Antony.